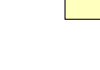


PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- AF Agroforestière
- P Publique
- REC Récréative
- R Résidentielle
- VIL Villégiature

-  Limite de zone
-  Périmètre d'urbanisation
-  Limite de zone agricole
-  Limite de lot
-  Limite de MRC
-  Limite municipale
-  Réseau routier
-  Hydrographie

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

-  Zone agricole type A
-  Zone agricole type B
-  Zone agricole type C
-  Îlot déstructuré avec morcellement
-  Îlot déstructuré sans morcellement

Plan PZ-1
Adopté le : 21 mars 2008 (Règlement #07-2008)
Entrée en vigueur le : 21 mai 2008
Modifié le : 17 mai 2011 (Règlement #06-2011)
22 janvier 2015 (Règlement #2015-13)
17 mars 2020 (Règlement #2020-02)
15 septembre 2020 (Règlement #2020-07)
15 décembre 2020 (Règlement #2020-12)

Préparé par : Félix Mathieu-Bégin, aménagiste principal
Approuvé par : Erick Olivier, directeur du service de l'aménagement
et développement du territoire
Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en géomatique

Maire

Secrétaire-trésorier



0 250 500 1 000 Mètres
1:30 000